

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	<a href="#">2017/2634(DEA)</a>
Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: Guyana et Éthiopie	Procédure terminée - acte délégué rejeté
Complétant <a href="#">2013/0025(COD)</a>	
Sujet 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux	
Zone géographique Guyane Éthiopie	